



FICHE D'INFORMATION LEGALE

[Sous-titre du document]

Cliquez ici pour entrer du texte.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Vous êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé vous devez alors garder en mémoire les éléments suivants :

Le CIF exerce dans le cadre d'une société nommée JURIS CONSEIL, dont le siège social est 10 rue de Négo SAOUMOS – Lot 103 – 31300 TOULOUSE. Notre n° de SIREN est le 509 124 996 et le code NAF/APE est 7022Z.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par P. Irénée pour le bon déroulement de nos missions de Conseil. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires avec 5 ans de plus à date de fin de relation. Pour les activités de type « IMMO » les données sont conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires et 10 ans au-delà selon la Loi HOGUET. Elles sont destinées à tout membre de la société JURIS CONSEIL, l'ANACOFI-CIF, l'AMF, nos partenaires, logiciel BIG HARVEST. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Patrice IRENEE : patrice.irenee@cabinet-jurisconseil.fr.

S'inscrivant dans la logique de protection du client, le conseil en gestion de patrimoine et investissement financier est une profession strictement réglementée. Le cabinet Juris Conseil détient l'ensemble des agréments nécessaires à l'exercice de cette activité dans une approche globale (conseil et intermédiation). Son dirigeant, Patrice Irénée, est titulaire du Master 2 en « Droit Notarial », spécialité « Ingénierie du patrimoine » et il est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 09051004 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées dont vous trouverez la liste en suivant.

Conseiller en investissement financier (CIF)

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI-CIF) sous le n° d'agrément E003620. Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - AMF (www.amf-france.org) adresse courrier : 17 place de la bourse – 75082 PARIS CX 02.

Intermédiaire en Assurance (IAS)

Immatriculation sous le n° 09051004 auprès de l'organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance (ORIAS, www.orias.fr) en tant que courtier de type C.

Intermédiaire en Opération de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)

Immatriculation sous le n° 09051004 auprès de l'organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance (ORIAS, www.orias.fr) en tant que courtier proposant un service de conseil non-indépendant pour lequel le client devra acquitter des frais de rémunération. Les recommandations sont faites à partir d'une gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.



JURIS CONSEIL

SARL au capital de 8 000€ - Immatriculation au RCS de TOULOUSE n° 509 124 996 – SIREN : 509 124 996 - Code NAF : 7022Z

Conseiller en investissement financier - Courtier en assurances - Courtier en opérations de banque et en services de paiement ORIAS n°09051004 (www.orias.fr)

Membre ANACOFI-CIF agréée AMF n° E003620 – Démarcheur bancaire et financier - Responsabilité civile et garanties financières souscrites auprès de CGPA n° RCP0334 et GF 0334

Carte T : CPI 3101 2018 000 035 122 délivrée par la CCI de Toulouse sans détention de fonds - TVA intracommunautaire : FR02509124996

Siège social : 10, rue Négo Saoumos - Lot 103 - 31300 TOULOUSE  patrice.irenee@cabinet-jurisconseil.fr -  : 05 61 59 40 74

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR (<https://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)) adresse courrier : 4 place de Budapest, 75436 PARIS CX 09.

Démarchage bancaire et financier

Carte de démarchage n° 10140116707AA, cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

Titulaire de la carte de transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce

Carte T n° CPI 3101 2018 000 035 122, sans détention de fonds, délivrée par la CCI de Toulouse. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de CGPA	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	RCPIP0334	RCPIP0334	RCPIP0334	RCPIP0334
Garantie financière	-	119 690 €	-	114 490 €

Nos prestations

Une approche patrimoniale globale

La valeur ajoutée du Cabinet **Juris Conseil** repose sur sa capacité à appréhender la gestion de patrimoine tant en termes fiscal, juridique que financier. Cette approche exhaustive nous permet de prendre en charge vos projets dans leur globalité et d'optimiser financièrement l'ensemble.

Nos domaines d'intervention

- FAMILY OFFICE** : au service des particuliers, nous vous accompagnons pour faire fructifier votre patrimoine et le transmettre.
 - Ingénierie patrimoniale
 - Acquisitions et cessions immobilières
 - Financement
 - Valeurs mobilières
 - Droit fiscal
 - Divorce : dissolution du régime matrimonial
 - Retraite
 - Succession
- BUSINESS OFFICE** : au service des chefs d'entreprise et des professions libérales, nous nous appuyons sur notre expertise en Droit des Sociétés pour vous aider à optimiser la gestion de votre patrimoine professionnel et optimiser vos revenus.
 - Conseil en création d'entreprise
 - Protection du patrimoine personnel
 - Prévoyance, Retraite du dirigeant
 - Acquisition de locaux au travers d'une SCI
 - Choix de la structure sociétale
 - Statut du dirigeant
 - Financement
 - Achats, Optimisation des coûts
 - Fiscalité
 - Cession, Transmission
 - Épargne salariale

Facturation et honoraires

Le Cabinet effectue différentes missions facturées de façon forfaitaire. Les honoraires facturés s'élèvent à 1 350 € HT la journée, soit 1 620 € TTC. Toute mission fera l'objet d'une lettre de mission préalable. Dans tous les cas, la lettre de mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération de notre Cabinet ainsi que le montant des honoraires. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum et ½ x 5% de ceux-ci. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Partenaires, compagnies et fournisseurs

Dans le cadre de ses activités le Cabinet a sélectionné des partenaires qui nous accompagnent.¹

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
Swiss Life	Assureur	Convention de courtage	Commission
Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commission
Cardif	Assureur	Convention de courtage	Commission
BNP Paribas	Banque	Convention de courtage	Commission et/ou honoraires

¹ Les noms des autres compagnies avec lesquelles le Cabinet a un accord, seront communiqués sur simple demande.

Mode de communication

Les modes de communication les plus couramment utilisés avec nos clients sont le mail, le rendez-vous en nos locaux ou chez vous, le téléphone et le site web.

Procédure de réclamation

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté : JURIS CONSEIL - 10, rue de Négo Saoumos Lot 103 – 31300 TOULOUSE

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- + Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- + Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Adresse du Médiateur de l'ANACOFI : Médiateur de l'ANACOFI – 92, Rue d'Amsterdam – 75009 PARIS.

Adresse du Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche – Médiateur de l'AMF – 17, Place de la Bourse – 75082 PARIS Cx 02 (<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>)

Adresse du médiateur des activités d'assurance : La médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS CX 09 (<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>)

Adresse du médiateur des activités d'IOBSP : Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS (www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)

Adresse du médiateur des activités Immobilières : Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS (www.anm-conso.com/anacofi-immo)

Fait en deux exemplaires dont l'un a été remis au client, à Cliquez ici pour entrer du texte., le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature du client précédée
de la mention « **Lu et approuvé** »

Votre conseiller

Patrice IRENEE

JURIS CONSEIL
10 RUE NEGO SAOUMOS
31300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 509124996
SARL 81006
06 73 68 03 48

